PRÉFET
DE L'ARDÈCHE
Liberté
Égalité
Fraternité

Communauté d'Agglomération
Privas Centre Ardèche

VILLE DE
PRIVAS
CAPITALE
DE L'ARDÈCHE

APPEL A PROJETS POLITIQUE DE LA VILLE
PROGRAMMATION 2027

Le nouveau contrat 2024-2030 conclu entre la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche, la Ville de Privas, l'État et l'ensemble des partenaires signataires et financeurs (CAF, Conseil départemental, Ardèche Habitat) a fixé des priorités pour les 6 prochaines années et constitue le cadre de la politique de la ville à Privas.

Le contrat de ville s'exerce sur une nouvelle géographie prioritaire arrêtée par le décret modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains publié le 28 décembre 2023.

La Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche, compte un quartier prioritaire situé sur la Ville Préfecture « Privas », regroupant 1100 habitantes et habitants soit 2% de la population de la Communauté d'agglomération (43 920 habitantes et habitants) et 13% de la population Privadoise (8 313 habitantes et habitants).

Ce cadre contractuel de la politique de la ville active principalement trois leviers d'action :

Les politiques publiques de droit commun des différents partenaires dans les quartiers prioritaires, les moyens et dispositifs spécifiques de la politique de la ville notamment le soutien aux partenaires associatifs, la participation des habitantes et habitants, à travers un soutien de leurs initiatives et leur association aux instances de dialogue et de pilotage de l'action publique dans les quartiers prioritaires.

Il cible prioritairement les nombreuses personnes qui vivent au sein d'un quartier prioritaire, identifiées comme fragiles et particulièrement éloignées des services publics (du fait de leur moindre proximité physique ou de leur incompréhension quant aux modalités de fonctionnement de ces services) : les jeunes sans emploi ni formation professionnelle, les jeunes en situation de décrochage scolaire, les familles monoparentales, les chômeurs de longue durée, les personnes en situation de précarité et d'exclusion notamment les personnes âgées vulnérables et isolées.

Le contrat de ville s'attache à soutenir, développer et accompagner les politiques de mixité sociale en vue d'amplifier les dynamiques de quartier.

Les orientations du contrat de ville

Le contrat de La Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche porte 6 grandes orientations principales, qui se basent sur les thématiques prioritaires définies par l'Etat, la Ville de Privas et qui intègrent les grands axes de travail fixés lors des différents temps de concertation avec les habitants et les acteurs du territoire.

Les 6 orientations sont les suivantes :

1. Education- Jeunesse
2. Prévention - Médiation - Tranquillité publique
3. Santé- Activités physiques et sportives
4. Cadre de vie- Habitat
5. Dynamiser la participation citoyenne
6. Emploi- Formation – Insertion

Ces grandes thématiques sont déclinées en enjeux stratégiques :

Orientation 1 : Education - Jeunesse
Repérer et diminuer les situations de vulnérabilité
Favoriser les coopérations entre les acteurs de la communauté éducative
Créer les conditions pour permettre aux enfants et aux jeunes d'être acteurs du territoire
Favoriser l'émancipation des enfants et des jeunes
Orientation 2 : Prévention- Médiation- Tranquillité publique
Renforcer la place de l'humain sur le territoire pour agir en prévention
Agir en prenant en compte la prévention situationnelle
Optimiser la visibilité et la coordination des acteurs
Orientation 3 : Santé- Activités physiques et sportives
Promouvoir les activités physiques et sportives
Prendre en considération les problématiques d'alimentation
Renforcer la prévention et l'accès aux soins
Améliorer la prise en compte de la santé mentale
Orientation 4 : Cadre de vie-Habitat
Favoriser le développement d'espaces de rencontre en faveur des habitantes et des habitants
Faciliter l'appropriation de l'espace public par toutes et tous
Favoriser un urbanisme durable résilient et développer les projets de rénovation de l'habitat public et privé
Favoriser la végétalisation au sein du quartier, aménager et gérer durablement des espaces attractifs, conviviaux
Orientation 5 : Dynamiser la participation citoyenne
Remettre les habitants du QPV au cœur des réflexions et des prises de décisions
Orientation 6 : Emploi- Formation- Insertion
Renforcer les partenariats entre acteurs pour mieux capter les publics et garantir une présence sur le terrain
Créer des parcours co-construits pour toutes et pour tous
Transformer les opportunités économiques en opportunités d'emploi et de création d'activité

Les orientations transversales

En plus de ces 6 Orientations principales, 3 orientations transversales ont été définies dans le contrat de ville « Quartiers 2030 ». Elles feront l'objet d'une attention particulière de la part de l'ensemble des partenaires signataires.

- ➔ Egalité Femmes-Hommes et lutte contre toutes formes de discriminations
- ➔ Valeurs de la République et Laïcité
- ➔ Transition écologique

Egalité Femmes Hommes et lutte contre toutes formes de discriminations

Les contrats de ville doivent concourir à **l'égalité entre les femmes et les hommes**. Les problématiques sont nombreuses et concernent des domaines très divers : faible autonomie des femmes, retrait du marché du travail, précarité, grossesses précoces, monoparentalité, violences, stéréotypes, etc. Il sera essentiel d'avoir une attention particulière sur la mixité des publics.

Valeurs de la République et Laïcité

La laïcité est à appréhender comme un enjeu transversal qui assure l'égalité de tous-tes. Référence commune et socle de la citoyenneté, elle accompagne le développement de toutes actions et garantit le libre arbitre. Les actions portant un objectif spécifique en la matière ou en complément des priorités d'intervention précédemment présentées, seront étudiées avec la plus grande attention.

Transition Ecologique

La transition écologique est l'un des enjeux majeurs de notre époque. Elle vise à repenser notre mode de vie, de production et de consommation pour préserver notre planète et garantir un avenir durable aux générations futures.

Publics cibles

Les actions devront être élaborées en lien avec les habitants et habitantes du QPV (Quartier Politique de la Ville) et être dirigées prioritairement vers ces publics. Les actions doivent répondre aux besoins des habitants et habitantes du quartier.

D'une façon générale, les projets devront intégrer une démarche participative en associant des habitants et habitantes souhaitant s'engager dans la construction et le suivi des actions.

Suite aux comités de programmation, les habitants seront informés, lors d'une réunion, des projets proposés pour l'année.

Les porteurs de projets ayant déposé une action politique de la ville devront participer aux formations sur l'égalité femmes-hommes et les Valeurs de la République proposées par la Fédération des œuvres Laïques de l'Ardèche.

Fonctionnement de l’appel à projets

Les projets proposés doivent d'une part s'adresser aux publics et/ou au quartier de la géographie prioritaire et d'autre part, s'inscrire dans les orientations thématiques pour bénéficier d'un financement.

Les projets devront viser à renforcer la citoyenneté des habitantes et habitants par une démarche participative en les associant et en les engageant dans la construction et le suivi des actions.

La réhabilitation du quartier porté par le bailleur social sur la période 2027-2029 devra s’accompagner d’une dynamique de projets positionnant les habitants au cœur du changement en tant qu'acteurs et partenaires de la transformation de leur quartier pour faire émerger une fierté collective.

L'attention des porteurs de projets est également attirée sur la nécessité de présenter l'évaluation 2026 pour les actions en reconduction (intermédiaire si action en cours) au plus tard pour le 31/01/2027. Des critères quantitatifs et qualitatifs de suivi et d'évaluation de l'action, devront montrer l’utilité du renouvellement de l’action.

Pour l’année 2027, les 3 orientations suivantes seront privilégiées :

- Orientation 2 : Prévention – Médiation – Tranquillité publique
- Orientation 3 : Santé – Activités physiques et sportives
- Orientation 4 : Cadre de vie - Habitat

Les projets seront examinés selon les cinq critères suivants, par ordre de priorité :

Critère n° 1 : la dimension partenariale et mobilisation des ressources locales

Une attention particulière sera portée aux projets favorisant la dimension partenariale et le regroupement de 2 à 4 associations pour travailler en complémentarité autour d’une thématique commune.

Critère n° 2 : les modalités concrètes de mise en œuvre

Les porteurs doivent décrire de façon détaillée les modalités de mise en œuvre du projet qu'ils proposent : lieu, date, fréquence, intervenants, le public concerné dont le public QPV, la typologie du public.

Critère n° 3 : la prise en compte des priorités du territoire, des besoins des habitants et de leurs participations
Les projets devront associer les habitants dans l’élaboration de l’action.

Critère n° 4 : la mixité des publics, la lutte contre les discriminations, les valeurs de la République et la transition écologique
Tous les projets doivent prendre en compte au moins une des dimensions transversales du Contrat de ville.

Critère n° 5 : l’évaluation du projet

L’évaluation est un élément très important du projet. La définition d’indicateurs choisis permettra de mesurer la réalisation de l’action mise en œuvre. Il s’agira, notamment en fin d’action de faire le bilan précis de ce qui a été mené et de voir les perspectives à donner au projet. Quel impact sur le quartier ? au niveau des habitants ?

Une attention particulière sera portée aux éléments de bilan qui devront comporter impérativement des données quantitatives et qualitatives sur les actions subventionnées.

Périmètre concerné :

Quartier Nouvel Horizon - PRIVAS

Les porteurs de projets :

Les porteurs de projets, personnes morales de droit public ou privé, dont le lieu d’implantation du siège social se situe en Ardèche, seront privilégiés.

L'action proposée doit avoir comme bénéficiaires les habitants du quartier prioritaire, y compris quand sa mise en œuvre porte sur un territoire plus large.

Les critères d'examen des projets déposés

Seuls les dossiers respectant les règles suivantes sont examinés :

- Le dossier doit être complet (ensemble des pièces à fournir transmis).
- Le dossier doit être intégralement renseigné.

Intervention de la CAF en faveur des habitants des quartiers en politique de la ville (2024/2030)

De nombreuses thématiques proposées par les communes dans le cadre des contrats « Quartiers 2030 », s’inscrivent en cohérence avec les orientations de la Caf de l’Ardèche, actions pour lesquelles elle pourrait apporter un soutien.

Pour autant la Caf sera vigilante à ce que les financements priorisent les enjeux identifiés par les habitants, en articulation avec la Convention Territoriale globale contractualisée avec l’EPCI et permettent de maximiser les cofinancements.

L’articulation avec le PEDT sera également recherchée.

La priorité sera donnée aux projets qui s’inscrivent dans les dispositifs suivants :

- **Le service public de la petite enfance**
- **L’action des structures d’animation de la vie sociale et la participation des habitants**
- **Le Schéma départemental des services aux familles**

Annexe en PJ : Présentation des priorités de la CAF

Intervention du Département de l'Ardèche en faveur des habitants des quartiers en politique de la ville (2024/2030)

Annexe en PJ : Présentation des priorités

Orientations liées à la programmation de l'abattement de la taxe foncière pour la propriété bâtie (TFPB)

Une nouvelle convention de l'Abattement Taxe foncière sur les Propriétés Bâties (ATFPB) a été signée en janvier 2025.

Dans le cadre de l'utilisation de l'abattement de la TFPB, le bailleur social s'engage à mettre en œuvre sur le QPV des actions destinées à améliorer les conditions de vie des habitants.

Les engagements pris constituent des outils importants dans la mise en œuvre du contrat de ville, en :

- améliorant l'attractivité du quartier ;

- requalifiant l'habitat et le cadre de vie ;

- développant le lien social et les animations de quartier ;

- favorisant la cohésion sociale ;

- favorisant une meilleure coordination des acteurs impliqués dans le fonctionnement du quartier.

Les programmes d'actions du bailleur devront tenir compte des axes définis au niveau national:

• Renforcement de la présence du personnel de proximité ;

• Formation spécifique et soutien au personnel de proximité ;

• Sur-entretien ;

• Gestion des déchets et encombrants/épaves ;

• Tranquillité résidentielle ;

• Concertation/sensibilisation des locataires ;

• Animation, lien social, vivre ensemble ;

• Petits travaux d'amélioration de la qualité de service

Calendrier d'instruction de la programmation 2026/2027

Dates prévisionnelles	Etapes
20 novembre 2026	Lancement de l'AAP PLV 2027
27 novembre 2026	Temps d'échanges et de partages avec porteurs de projets au Kfé des partenaires
8 janvier 2027	**Date limite de dépôt des dossiers de demande de subvention**
Entre le 25 et 29 janvier 2027	Journées de présentation des dossiers par les porteurs de projets
Entre le 1er et 5 février 2027	Comité Technique des financeurs (COTECH)
Mars 2027	Comité de pilotage validant la programmation 2026

NB : il est important de respecter le délai pour la transmission des dossiers et la fourniture de l'ensemble des pièces demandées sous peine de voir le projet refusé.

Modalités de dépôt des projets

Les démarches **OBLIGATOIRES** à réaliser **avant le 8 janvier 2027** :

Transmission par courriel à :

Sophie GUIGON Chef de projet politique de la ville à la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche : politiquedelaville@privas-centre-ardeche.fr

Youssef MAALI chargé de mission politique de la ville à la commune de Privas : youssef.maali@privas.fr

Le dossier complet doit comprendre :

- ➔ Le CERFA (PJ)
- ➔ Le Budget Prévisionnel (PJ)
- ➔ Fiche de présentation (PJ)
- ➔ Grille indicative de questionnement pour l'intégration de l'égalité entre les femmes et les hommes (PJ)
- ➔ Signature de la charte de la Laïcité (PJ)
- ➔ RIB

- ➔ Pour les projets financés en 2026 un bilan qualitatif et quantitatif (Cerfa PJ)

Seuls les dossiers respectant les règles ci-dessus seront examinés.

Après accord sur l'attribution de la subvention par le comité de pilotage, les porteurs **bénéficiant d'une subvention de l'État devront saisir leur demande en ligne sur le portail Dauphin.** L'accès au portail Dauphin pour la saisie en ligne de la demande de subvention s'effectue à partir du site institutionnel du CGET :https://usager-dauphin.anct.gouv.fr/

Toute action ayant bénéficié d'une subvention pourra faire l'objet d'un contrôle de la part des services instructeurs. Le non-respect de cet engagement donne lieu à un ordre de reversement de la subvention.

Pour les projets bénéficiant d'un financement de l'État, les financements accordés doivent obligatoirement être portés à la connaissance des bénéficiaires et du grand public. À ce titre, tous les documents de promotion et de communication (affiches, flyers, programmes, site internet, etc.) doivent faire apparaître le logotype du ministère ainsi que la mention « **Avec le soutien du ministre de la Ville et du Logement** » pour les publications, dossiers et communiqués de presse ainsi que les documents audiovisuels.

Le logo est téléchargeable à l'adresse suivante : https://anct.gouv.fr/programmes-dispositifs/politique-de-la-ville/subventions-de-la-politique-de-la-ville

Pour chaque événement bénéficiant d'un financement de l'État, ses services doivent en être informés et y être conviés. À cette fin, merci d'adresser les invitations à l'adresse suivante : pref-politiquedelaville@ardeche.fr.

Enfin, afin de valoriser les actions et les projets menés au sein des QPV, nous vous encourageons également à transmettre des communiqués de presse à vos interlocuteurs de la presse locale.

Il en sera de même pour l'ensemble des autres financeurs CAPCA, Ville de Privas, CAF de l'Ardèche, Conseil Départemental de l'Ardèche et Ardèche Habitat.

Liste des contacts

INSTITUTION	CONTACT	TELEPHONE
Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche	**Sophie GUIGON** *Cheffe de projet politique de la ville* politiquedelaville@privas-centre-ardeche.fr	04 75 64 88 31 06 13 88 80 94
Commune de Privas	**Youssef MAALI** *Chargé de mission politique de la ville* youssef.maali@privas.fr	
Préfecture de l'Ardèche	**Clément SEITE** *Délégué du Préfet à la politique de la ville* clement.seite@ardeche.gouv.fr **Diakariyaou DIOMBERA** *Gestionnaire des Crédits Politique de la ville* diakariyaou.diombera@ardeche.gouv.fr	06 30 22 71 15 06 31 38 37 63

